



Exclusion d'une mutuelle d'une personne âgée

Par **Iolopin**, le **12/12/2008** à **23:01**

Ma mère, âgée de 84 ans s'est vue exclue d'une mutuelle des personnels de l'URSSAF. On lui a demandé de trouver une mutuelle privée qui lui coûtera 70 € de plus chaque trimestre.

Mon père- décédé depuis 10 ans- était adhérent depuis plusieurs décennies; ma mère touche la pension de reversion et bénéficiait , en toute logique, de cette mutuelle.

Ma question est la suivante: **une mutuelle peut-elle exclure un de ses ayants-droit sous prétexte qu'elle lui coûte trop cher?**

(ma mère ne souffre pourtant , heureusement, d'aucune maladie coûteuse.)